

DA 311 – 24.01

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 5 mars 2024

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 455'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé de motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 31 janvier 2024 ;

sur proposition du conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 33 OUI, soit à l'unanimité, (majorité simple)

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 455'000.00 destiné à l'étude pour la démolition et la reconstruction du Centre de quartier de Balexert ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
- 4 en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

